

Naissance

P. An Mil huit Cent quatre vingt trois et le vingt deux Mai à onze heures du matin. Par devant Nous Barat Jean, Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune de Montrejean, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne, a Comparu: le Citoyen Fages Jean Bertrand Eugène, âgé de vingt sept ans, menuisier, demeurant à Montrejean, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né en cette commune le vingt un du courant à six heures du soir de lui déclarant et de Bravis Bernette Felou, âgée de trente ans, ménagère, demeurant aussi à Montrejean, mariés, auquel enfant on a donné les prénoms de François Pucien André

Fages

Fages Pucien André

Présents: les Citoyens Artigue Jean Marie, âgé de trente ans, cyprien et Campet Jean Marie, âgé de trente quatre ans, Employé, domiciliés à Montrejean, lesquels aussi que le père ont signé avec nous le présent acte après lecture faite

Pou

Handwritten signatures: Fages, Artigue, Campet, Barat

Décès

P. An Mil huit Cent quatre vingt trois et le vingt trois Mai à neuf heures du matin. Par devant Nous Barat Jean, Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune de Montrejean, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne, ont Comparu: les Citoyens Grangi Léopold, âgé de vingt trois ans, marchand de Chaussures et Artigue Jean Marie, âgé de trente quatre ans, cyprien, domiciliés à Montrejean et veuve de défunt de dessous désigné, lesquels nous ont déclaré que Villemur Eugène François, âgé de cinq mois, né à Montrejean, y demeurant, fils du Citoyen Villemur Jean Marie, tailleur et de Cereaux Alexine Josephine Marie, ménagère, domiciliés à Montrejean.

Villemur

Eugène François

Est décidé le vingt deux courant à six heures du soir dans la maison Puthac, rue des Jardins. après nous être assuré du décès nous en avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite

Pou

Handwritten signatures: Artigue, Barat



Mariage

Grangi

Léopold Maximilien

Bagneris

Marie Jeanne

Pou & Sille

P. An Mil huit Cent quatre vingt trois et le vingt trois Mai à huit heures du soir. Par devant Nous Barat Jean, Maire, Officier de l'Etat Civil de la commune de Montrejean, arrondissement de Saint Gaudens, département de la Haute Garonne; ont Comparu: le Citoyen Grangi Léopold Maximilien, marchand de Chaussures, né à Carreau, Hautes Pyrénées, le douze Mars, Mil huit Cent soixante dix, demeurant Montrejean, sibi mineur quant au mariage de son le Citoyen Grangi Jacques, marchand de Chaussures et de son Soubie Catherine, son épouse, pro cedant de son libre arbitre en l'absence de ses père et mère et de ses aïeuls et aïeules, tout prétendant que maternels tous d'icelles, d'autre part.

Et Bagneris Marie Jeanne, sans profession, née à La Havane, île de Cuba, le cinq novembre Mil huit Cent soixante treize, demeurant à Montrejean, fille mineure du Citoyen Bagneris Bertrand Etienne, boucher et de Granier Marie ménagère, domiciliés à Montrejean, présents et consentants, d'autre part. Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette mairie les dimanches sept et quatorze Mai courant. Aucune opposition au mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit aux réquisitions des parties, nous leur avons donné lecture de leurs actes de naissance ainsi que du Chap VI du Code Civil sur les droits et devoirs respectifs du Epoux après avoir interpellé les futurs époux et les père & mère, lesquels ont déclaré qu'il n'existe pas de contrat, nous avons demandé aux futurs époux s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme et chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, nous avons prononcé en nom de la loi que le Citoyen Grangi Léopold Maximilien et Bagneris Marie Jeanne, sont unis par le mariage.

En présence des Citoyens Cyprien Louis, âgé de vingt huit ans, Cordonnier, Puyssique Edouard, âgé de vingt quatre ans, Comptable, Saint Paul Bertrand, âgé de vingt cinq ans, Serrurier et Peyris Guillaume, âgé de vingt trois ans, Pucien boucher, domiciliés à Montrejean, témoins qui ont signé avec les époux et les père et mère de l'époux, après lecture

Par jugement du Tribunal civil de St Gaudens en date du quatorze juin mil huit cent onze les époux Grangi Léopold et Bagneris Marie ont été déclarés divorcés Montrejean le dix Novembre mil huit cent onze L'Offic. de l'Etat Civil. Lapérouse

Handwritten signatures: Grangi, Bagneris, Puyssique, Peyris, Barat